

AUJOURD'HUI**Éditorial**

Avec le rapport de M. Louis Bernard sur l'octroi des contrats du gouvernement, M. Robert Bourassa n'a plus d'alibi. L'éditorial de Gilles Lesage. **Page 6**

Idées

Ancien ministre dans les cabinets des premiers ministres Louis Saint-Laurent et Lester B. Pearson, J. W. Pickersgill explique comment Terre-Neuve est devenue une province distincte quand elle fut incorporée au Canada en 1949. **Page 7**

Pas d'effet sur la cote du Québec

L'échec de l'entente constitutionnelle du lac Meech ne se traduira pas par une baisse automatique des cotes de crédit des gouvernements du Québec et du Canada. **Page 9**

Gorbatchev rencontre Reagan

Le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev s'entretient à San Francisco avec l'ancien président Ronald Reagan. **Page 5**



Yitzhak Shamir

Shamir prêt à former un cabinet

Yitzhak Shamir, chef du gouvernement israélien de transition et dirigeant du Likoud, annonce qu'il va présenter un gouvernement soutenu par les formations d'extrême droite et ultra-orthodoxes. **Page 5**

Système d'octroi plus rigoureux ?

Le présent système d'octroi des contrats du gouvernement est valable mais serait plus rigoureux si on nommait, par exemple, au sein des comités de sélection, des personnes extérieures au ministère des Approvisionnements et Services. **Page 2**



Gabriela Sabatini

Sabatini battue à Roland-Garros

L'Argentine Gabriela Sabatini subit l'élimination aux Internationaux de Paris ; deux Français seront des quarts de finale dans le tableau masculin. **Page 14**

L'ombre d'un échec se dresse sur Meech

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LES PREMIERS ministres d'Ottawa et des provinces entament aujourd'hui une troisième journée de pourparlers constitutionnels où tout laisse présager le coup de grâce de l'accord du lac Meech.

Tout espoir d'un consensus rapide pour sortir l'accord de l'impasse s'est en tout cas complètement dissipé, hier, alors que la première séance de vraies négociations à onze s'est soldée par un échec.

Au terme de quatre heures de discussions à huis clos, les premiers ministres se sont quittés à couteaux tirés sur la formule d'amendement du sénat. En plus, le gouvernement fédéral a révélé qu'il a l'intention de demander à Québec d'accepter de « clarifier » la clause de société distincte, qui n'a pas encore été abor-

dée, si jamais les provinces réussissent à s'entendre sur son droit de veto sur le Sénat.

Pour le moment, tout indique que cet objectif est pour le moins aléatoire. Hier soir, après avoir pris connaissance de la première tranche des propositions fédérales, Don Getty de l'Alberta, Clyde Wells de Terre-Neuve et Gary Filmon du Manitoba prédisaient ouvertement que la séance de travail convoquée par Brian Mulroney pour ce matin pourrait bien être fatale pour l'entente.

« Je ne suis absolument plus optimiste », lançait un Don Getty visiblement furieux d'avoir à faire face à l'abandon du veto de l'Alberta sur le Sénat, à sa sortie du centre des conférences. Une évaluation qui concorde avec celle de Clyde Wells qui se dit totalement insatisfait des offres d'Ottawa. Quant à Gary Filmon, il affirme qu'aucun progrès tangible n'a été réalisé depuis dimanche soir.

Leur pessimisme a éclipsé la décision tardive de Frank McKenna du Nouveau-Brunswick qui semble maintenant résolu à rallier les partisans de l'accord.

Aussitôt les premiers ministres passés de la théorie à la pratique avec le dépôt d'une première tranche de propositions fédérales pour rallier les provinces réfractaires à l'entente, le pessimisme s'est répandu d'une délégation provinciale à l'autre alors que les positions des deux principaux dissidents se sont durcies.

Le document fédéral déposé hier constitue cette première tranche des solutions fédérales avancées pour débloquer l'impasse. Il traite uniquement des sujets à inscrire dans une prochaine ronde de négociations, dont, entre autres, l'égalité des femmes, les droits des minorités et des autochtones, mais surtout le Sénat.

Voir page 8: L'ombre



L'ennemi de cet érable mourant est, selon un chercheur québécois, l'effet de serre et non pas les pluies acides.

L'érable ne meurt pas de pluies acides mais de l'effet de serre

Louis-Gilles Francoeur

LE DÉPÉRISSEMENT des érables du Québec et de l'Est de l'Amérique s'explique davantage par l'effet de serre que par les pluies acides, affirme Allan Auclair, un chercheur du Centre fédéral de foresterie des Laurentides.

M. Auclair doit présenter le résultat de ses recherches sur cette question au 19e congrès mondial de foresterie qui réunira à Montréal, entre le 5 et le 11 août, plus de 2000 scientifiques provenant de 102 pays. Plusieurs sujets « chauds » seront à l'ordre du jour, en particulier le débat sur les conséquences de cet « effet de serre » sur les forêts du globe, un

Voir page 8: L'érable

Bourassa tient bon

Bernard Descôteaux
envoyé spécial

UN ROBERT Bourassa toujours aussi ferme a maintenu, hier, la ligne dure devant ses dix collègues premiers ministres à qui il a refusé tout amendement, direct ou indirect, à l'accord du lac Meech, ne leur offrant que des concessions mineures en prévision d'une prochaine ronde de négociations.

Pour permettre aux premiers ministres Wells, Filmon et McKenna de « sauver la face », le Québec s'est en effet montré tout au plus disposé à examiner des amendements sur des sujets tels les droits des autochtones, les droits des femmes et évidemment le Sénat. Au-delà de cela, pas question de plier, a dit M. Bourassa

alors qu'il se ralliait au « compromis » du premier ministre Brian Mulroney.

Sur les questions de fond comme la notion de société distincte ou le droit de veto sur la réforme du Sénat, au coeur des discussions, le Québec ne peut accepter aucun changement, même cosmétique, a-t-il dit. Surtout pas question d'apporter une « clarification » sur la société distincte dans une « déclaration politique ».

Une telle « clarification » qui est toujours souhaitée par les trois provinces récalcitrantes et qui pourrait être abordée officiellement aujourd'hui, ne pourrait être acceptée que si, dit M. Bourassa, des arguments probants étaient avancés. Cela n'a pas été le cas jusqu'ici, a-t-il fait val-

Voir page 8: Bourassa

La Chine réprime le souvenir de son Printemps de Pékin

d'après Reuter et AFP

PÉKIN — L'armée a maintenu le calme dans la capitale chinoise hier où la population vaquait normalement à ses occupations. Des étudiants de l'université de Pékin ont cependant défié hier la police pour la deuxième nuit consécutive en jetant des bouteilles par les fenêtres de leurs dortoirs pour le premier anniversaire de l'écrasement du Printemps de Pékin.

Les forces de sécurité équipées d'armes automatiques ont chassé les journalistes étrangers du quartier et ont bouclé le campus situé dans les quartiers nord de Pékin.

Des témoins ont rapporté que des policiers avaient roué un Chinois de coups devant l'université. Un étranger a été frappé d'un coup de poing à l'estomac par un policier armé devant une des portes du campus.

À Washington, le président George Bush a appelé les dirigeants chinois à respecter les droits de l'homme et à relancer les réformes politiques.

Cette deuxième manifestation était toutefois moins importante que celle de la nuit de dimanche à hier, où plus d'un millier d'étudiants de Pékin avaient ouvertement défié le régime communiste.

Ce qui avait commencé dans la soirée de dimanche comme une petite manifestation, apparemment spontanée, s'était transformé au fil des heures en un rassemblement de plus d'un millier d'étudiants sur le campus.

Auparavant, les jeunes contestataires avaient lancé des fenêtres des dortoirs des bouteilles et des roues de bicyclettes sur les policiers en faction dans l'université.

Voir page 8: La Chine



PHOTO AP

Après une journée tendue mais calme, des milliers de Pékinois à bicyclette ont traversé, hier après-midi, la place Tiananmen, dans le centre de la capitale.

Parents de l'adoption internationale ou voleurs d'enfants ?

Josée Bolleau

LE NOUVEAU PROJET de loi sur l'adoption internationale (loi 70), qui passe ce soir, à l'Assemblée nationale, l'étape de la deuxième lecture, facilitera-t-il ce type d'adoption pour lesquelles l'attente se compte en termes d'années ? Le gouvernement le souhaite, le Secrétariat à l'adoption et le Barreau du Québec en sont persuadés, mais les parents, eux, demeurent pas un projet de loi qui va changer l'esprit de fermeté qui règne au Secrétariat. Son travail semble consister à laisser les enfants dans leur pays et à considérer les pa-

rents comme des voleurs d'enfants », dénonce M. Marc Bompoin, secrétaire de l'Association des parents pour l'adoption internationale (APPAI).

« Ce sont des enfants qui sont impliqués, pas des voitures ou des chaussures. Sans chercher des poux à tout le monde, la prudence est nécessaire », rétorque le directeur du Secrétariat, Me Lucien Leblanc.

En fait, la prudence a pour nom une crainte : le trafic d'enfants. Il y a bien 100 millions d'enfants abandonnés à travers le monde, selon les chiffres de l'ONU, et des milliers de couples infertiles. Mais ces couples sont également issus d'un Occident où tout s'acquiert et s'achète, et ces enfants proviennent aussi de pays

qui ne voient pas toujours d'un très bon oeil leur progéniture partir aux bras de « riches » et blanches familles.

Respecter l'intérêt d'enfants qui, tout abandonnés qu'ils soient, ne sont pas tous à adopter, ménager les susceptibilités des pays du tiers monde, répondre aux désirs des futurs parents, contourner les intermédiaires peu scrupuleux prêts à faire payer cher la livraison d'un enfant... L'équilibre à trouver semble insurmontable dans ce domaine « qui touche la personne dans ce qu'elle a de plus intime », note Me Leblanc.

Avec son projet de loi, déposé le 15 mai dernier, le gouvernement entend désormais permettre aux futurs parents d'effectuer eux-mêmes les dé-

marches d'adoption, jusqu'ici monopoles du Secrétariat et de ses organismes agréés.

Pour Me Leblanc, il s'agit d'une nette évolution. Au Barreau du Québec, Me Claude Boulanger, membre du comité qui s'est penché sur cette question, se réjouit pour sa part de l'ouverture dont fait preuve le projet de loi. Mais pour les parents adoptants, ce texte ne fait qu'entériner une situation de fait.

L'an dernier, 285 enfants venus de l'étranger ont été adoptés au Québec. De ce nombre, entre 75 et 80 adoptions sont le fait du Secrétariat. Toutes les autres sont le fruit de démarches personnelles menées par les parents, qui leur coûtent des milliers de dollars et qui sont par la suite avali-

sées par le Secrétariat à l'adoption.

Et si les parents se décident à agir seuls, c'est précisément à cause de la lenteur du Secrétariat : il faut en moyenne quatre ans et demi avant de voir aboutir un projet d'adoption. Les listes d'attente comptent de 1200 à 1500 noms et 550 demandes s'ajoutent chaque année.

Inscrits depuis 1986 au Centre de services sociaux de leur région, las d'attendre et de se faire dire que « ça ne fait quand même pas si longtemps », le couple Bompoin a décidé à la fin 88 de passer lui-même à l'action. Après mûre réflexion (« Bien sûr qu'on s'est posé des questions : les préjugés raciaux, déraciner un enfant, on y pense ») et grâce à un

Voir page 8: Parents

**Si votre planète
Si votre pays
Si votre coin
de terre**

**vous tiennent à coeur il faut
lire cet ouvrage essentiel**

GREENPEACE LE POUVOIR DU CITOYEN EN ENVIRONNEMENT

de Yves Corriveau et Andréanne Foucault
le premier et le seul guide d'intervention québécois

Tout ce qu'il faut savoir sur les procédures à prendre contre les pollueurs, sur les expériences de ceux et celles qui ont osé les traîner en justice, avec, en plus, une recension des lois de protection de l'environnement.

vlb éditeur LA PETITE MAISON DE LA GRANDE LITTÉRATURE

436 pages
22,95\$



Paradis devra revoir son principe de pollueur-payeur

Michel Venne
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le projet de loi instituant le principe du pollueur-payeur ne fait pas l'unanimité parmi les ministres de Robert Bourassa, a indiqué, hier, sans nommer ses collègues réfractaires, le titulaire de l'Environnement, M. Pierre Paradis.

En fait, l'impopularité du projet de loi 65 serait telle qu'il devra être soumis de nouveau au conseil des ministres au terme de la consultation particulière qui s'amorce aujourd'hui à son sujet, avant de revenir devant l'Assemblée nationale.

Dans un entretien avec la Presse Canadienne, Pierre Paradis a expliqué qu'il avait « l'obligation de retourner au conseil des ministres » avant l'adoption de principe, puis l'étude article par article du projet de loi controversé.

Il affirme que cette procédure, « qu'on ne peut qualifier de normale », se justifie néanmoins par le fait que « nous sommes dans un domaine de législation délicat ».

Le projet de loi donne au ministre le pouvoir d'ordonner à un pollueur de réparer ses dégâts ou de lui faire payer le coût de la restauration de l'environnement lorsque les travaux sont effectués par le gouvernement. Il impose des amendes variant de 500 000 \$ à 1 million \$ aux contrevenants, et permet au ministre de saisir, à titre de créancier privilégié, les actifs d'une entreprise en faillite pour couvrir le coût de nettoyage des terrains contaminés par ce mauvais citoyen corporatif.

Il s'agit d'un projet législatif qui touche des aspects délicats du droit civil, du droit pénal et du droit à la propriété, a souligné le ministre. Le Québec deviendrait ainsi la seule province canadienne à adopter une législation aussi sévère, si le projet de loi était adopté tel quel.

La consultation qui s'amorce, dit-il, permettra au gouvernement de vérifier notamment si les intentions gouvernementales sont acceptables dans une société québécoise des années 1990.

Le projet de loi, affirme M. Paradis, a recueilli un appui suffisant au cabinet pour qu'il soit déposé à l'Assemblée nationale, le 10 mai dernier.

Mais il a provoqué tant de « manifestations divergentes au sein de l'équipe ministérielle sur le plan de certaines modalités » que le ministre a dû s'engager, pour obtenir le feu vert, à revenir au cabinet avant l'étape finale de l'adoption.

Le projet de loi a déjà franchi les étapes habituelles de l'étude en comités ministériels, au Conseil du Trésor et au comité de législation,

qui doit donner son approbation quant au libellé du projet législatif. M. Paradis affirme qu'il n'a pas d'objection à lui faire subir « de nouvelles épreuves », à condition que cela ne provoque pas de « retards indus dans son adoption ».

En clair, le ministre affirme qu'il n'acceptera pas que ses collègues retardent, par de faux prétextes, la mise en vigueur de cette loi innovatrice.

« Si, au cours des audiences, on découvre que le projet de loi comporte une lacune majeure, sur le plan du droit, en fonction des Chartes des droits et libertés, et qu'il faut plus de temps pour le corriger, je suis prêt à prendre le temps qu'il faudra. Si les ajustements requis sont mineurs, qu'ils peuvent être faits rapidement, mais servent de prétextes pour retarder le projet de loi, c'est inacceptable ».

Le ministre Paradis s'attend à « une réaction assez forte du monde patronal, surtout de la part de l'industrie pétrolière, de l'industrie minière, autrement dit, des gens qui sont visés par les effets du projet de loi » au cours de cette consultation.

« Il est certain que ça va tirer et que ça va tirer avec force, dit-il. Les montants d'argent impliqués sont importants. Les amendes sont sans précédent dans une législation québécoise. Il est clair que nous allons devoir faire front au cours des audiences à quelque chose de bien orchestré ».

Déjà, des représentants d'entreprises ont exprimé auprès du ministre leurs insatisfactions, en particulier quant au caractère rétroactif de certaines dispositions, et ont réclamé des clarifications quant à certaines normes définies dans le projet de loi.

M. Paradis promet d'écouter attentivement les représentations qui lui seront faites, mais affirme que sur le plan des principes, de l'approche pollueur-payeur, « je n'ai pas l'intention de plier ».

Il affirme compter sur l'appui bien senti des gens qui veulent de cette loi, entre autres les organismes environnementaux. Il dit avoir la conviction pour sa part que l'ensemble de la population la souhaite, surtout à la suite des nombreux cas de contamination révélés au public récemment (Balmat, Duparquet, l'est de Montréal).

La consultation débute ce matin. Les Départements de santé communautaire, la Fondation québécoise en environnement, la Conférence des maires de banlieue de Montréal, le Conseil du patronat, le Barreau du Québec et l'Association minière du Québec comparaitront au cours de la journée.



Les durs du lac

Gary Filmon, premier ministre du Manitoba (ci-haut, au centre) a conversé avec la leader libérale du Manitoba Sharon Carstairs et le chef NPD manitobain Gary Doer, deux ennemis du lac Meech, hier à Ottawa, tandis que le premier ministre Clyde Wells, de Terre-Neuve (à gauche), faisait toujours la sourde oreille à l'appel en faveur de l'accord.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ L'ombre

Et c'est autour de cette dernière question que le feu a pris aux poudres, Terre-Neuve et le Manitoba demeurant intraitables, aussi bien sur le maintien de la règle de l'unanimité pour modifier le Sénat que sur celui du veto du Québec. De telle sorte que les provinces se sont quittées complètement divisées sur cette question centrale.

Dans sa foulée du document d'Ottawa, les provinces se sont repositionnées.

■ Québec, a confirmé Robert Bourassa, s'est rallié au texte fédéral, jugé inoffensif pour les acquis du lac Meech.

■ Terre-Neuve et le Manitoba ont immédiatement cimenté leur alliance. « Les exigences de Clyde Wells sont les miennes » claironnait Gary Filmon au terme d'un tête-à-tête au cours duquel les deux premiers ministres ont mis en commun leurs récriminations sur les positions fédérales, jugées insuffisantes puisqu'elles reportent après la ratification du lac Meech tout amendement constitutionnel supplémentaire.

■ Don Getty de l'Alberta s'est vigoureusement élevé contre tout scénario qui verrait Québec garder son veto mais sa province perdre le sien. ■ Frank McKenna du Nouveau-Brunswick s'est presque complètement rallié à l'accord. Tout ce qu'il manque, précise-t-il, aux propositions fédérales, c'est la garantie que les intentions politiques trouveront un sens constitutionnel.

Pour les fins de la discussion, le gouvernement fédéral a divisé ses propositions en deux parties. La plus controversée pour Québec est à venir. En effet, si les provinces parviennent à s'entendre sur les sujets à inscrire à la prochaine ronde de négociations qui sont au coeur du document déposé hier, Ottawa a en poche un autre document portant sur les « clarifications » à apporter à l'accord. Parmi celles-ci figurent des textes sur la société distincte et la promotion par Ottawa de la dualité linguistique.

◆ Bourassa

loir, ajoutant que le Québec ne saurait se plier à un tel exercice unique-ment des choses que la logique et le bons sens imposent. Je ne ferai pas de changement pour des raisons cosmétiques », a-t-il lancé sèchement en fin d'après-midi à des journalistes anglophones.

Une telle « clarification » aurait des conséquences juridiques importantes. Partant du principe que le législateur ne parle jamais pour ne rien dire, il y aurait danger, expliquait pour sa part le ministre Gil Rémillard, que les tribunaux se réfèrent dans l'avenir à cette « clarification » pour y chercher une intention qu'on aurait eue, si bien que la clause de société distincte pourrait se trouver amoindrie.

Pour cette raison, tout amendement direct ou indirect à l'accord est exclu, a insisté Gil Rémillard alors que ses conseillers donnaient à entendre que le message a été donné à plusieurs reprises au gouvernement fédéral ces derniers jours. Si jamais le premier ministre Mulroney se risquait à présenter aujourd'hui un compromis sur ce sujet, ce serait un non tout aussi ferme de la part du Québec, a-t-on assuré.

Ce moment où M. Bourassa aurait à dire un non officiel à ses collègues pourrait bien ne pas venir toutefois, compte tenu de l'impasse qu'on crée, hier soir, les propositions de M. Mulroney sur la formule d'amendement pour la réforme du Sénat. L'entourage de M. Bourassa estime que cette impasse pourrait être fatale et mettre fin aux discussions actuelles.

Dans le débat provoqué par les propositions fédérales, M. Bourassa n'a pas bougé d'un iota, semble-t-il, si ce n'est pour dire qu'il tient absolument à conserver pour le Québec un droit de veto. Ceci dit, il a expliqué qu'il accepterait une modification dans l'avenir à la formule d'amendement pour que l'unanimité prévue à l'accord du lac Meech sur la réforme du Sénat soit remplacée par une formule moins contraignante.

Cette attitude de M. Bourassa ne pouvait être acceptable aux premiers ministres Filmon et Wells qui ne veulent de veto pour aucune province. Il leur a rappelé que la crise constitutionnelle que vit aujourd'hui

le Canada a pour origine la réforme constitutionnelle de 1981 réalisée sans l'accord du Québec.

La fermeté manifestée hier par le Québec n'est pas allée jusqu'à l'intransigeance toutefois, le but de l'exercice en cours étant d'essayer de trouver des portes de sortie pour accommoder les provinces réclitrantes. « Tout le monde essaie de sauver politiquement sa face », a encore dit Robert Bourassa.

Ces portes de sorties sont toutefois bien désirables compte tenu des exigences de Terre-Neuve et du Manitoba. Les concessions évoquées hier publiquement par le Québec ne portent en effet que sur les droits des autochtones, les droits des femmes et le Sénat. Dans l'esprit du Québec, il s'agit tout au plus d'inscrire ces questions à l'ordre du jour de la prochaine ronde de négociations constitutionnelles tout en définissant certains paramètres pour encadrer les discussions qui auront alors lieu.

M. Bourassa faisait preuve hier d'une certaine satisfaction quant à l'évolution de la situation. Il y a progressé, disait-il en après-midi, affirmant qu'il y avait plus d'ouverture et plus de compréhension chez les autres provinces même si de toute évidence cette compréhension reste partielle.

Sa satisfaction, M. Bourassa la tirait en fait du changement d'attitude de la part du Nouveau-Brunswick qui de fait en fin de journée hier se montrait de plus en plus compréhensif. On espérait dans le camp du Québec que le premier ministre Frank McKenna se joigne aux partisans de l'accord, ce qui modifierait la dynamique de la rencontre, disait M. Bourassa avant que ne semble se confirmer en soirée ce changement de la part du Nouveau-Brunswick.

Plus la discussion dure entre les premiers ministres, plus les chances de voir l'accord du lac Meech ratifié augmentent, affirmait-on hier dans l'entourage du premier ministre québécois qui lui demeurait très serein en dépit du contexte difficile où se déroulent les discussions.

« Ce qui me donne le plus confiance, c'est l'appui des quelque sept millions de Québécois », répétait M. Bourassa qui disait ne voir aucun échange sur les enjeux importants pour le Québec. La meilleure arme du Québec, c'est la logique de ses arguments, ajoutait-il en précisant qu'il était disposé à demeurer à la conférence jusqu'à la fin.

De l'avis du premier ministre québécois, il faut poursuivre l'effort de sauvetage jusqu'à l'ultime limite. « S'il y a la moindre chance de succès, il faut continuer », concluait-il hier soir alors que les perspectives de succès étaient devenues plus sombres en raison de l'intransigeance des premiers ministres Filmon et Wells.

A ceux-ci, M. Bourassa a lancé un appel en leur demandant de réfléchir au fait que l'immense majorité des Canadiens représentés par huit premiers ministres provinciaux acceptent l'accord du lac Meech et veulent maintenir le Canada en un seul pays. « Je ne peux concevoir qu'on mettrait en péril l'unité du pays » pour des questions importantes mais qui ne sont pas capitales, a-t-il aussi dit.

◆ L'érable

phénomène lui-même causé en partie par la déforestation galopante d'à peu près tous les pays du globe.

M. Auclair ne nie pas que les pluies acides puissent jouer un rôle dans le dépérissement des érablières, tout comme son collègue Clarence Coons, du ministère ontarien de l'Agriculture, qui identifie 14 problèmes susceptibles d'affecter simultanément ou séparément la santé des érables.

Mais, estime M. Auclair, le dérèglement des saisons causé par l'effet de serre pourrait bien être à l'origine de dommages qui ont commencé à se manifester dans les érablières partout dans la province à compter de 1981. C'est cet hiver-là, note-t-il, que le Québec et une partie de l'Est américain ont connu en février un dégel important comme on en connaît normalement en avril ou en mai. Le froid intense qui a suivi a gelé les troncs qui commencent à se gorger de sève, ce qui les a fait éclater par l'intérieur, provoquant des lésions dont les effets se sont fait sentir pendant plusieurs années par la suite.

L'effet de serre, on s'en souviendra, est le résultat de l'accumulation dans la haute atmosphère de gaz de différentes natures, principalement du gaz carbonique engendré par la combustion massive d'hydrocarbures depuis un siècle. Ces gaz dits « de serre » laissent les rayons du soleil atteindre le sol, mais ils ne peuvent évacuer vers l'espace le rayonnement calorifique provoqué par cette accumulation de chaleur. Comme le fait une vitre dans une serre,

Les médias ont surtout retenu du phénomène qu'il a provoqué depuis 100 ans un réchauffement de la planète d'environ 1 degré Celsius et qu'il pourrait, d'ici 50 ans, hausser le climat de la planète de 2,5 à 4,5 degrés Celsius. La communauté scientifique ne fait toutefois pas consensus sur la sévérité éventuelle du phénomène.

Mais pour les chercheurs, le réchauffement de la planète s'accompagnera d'un deuxième phénomène dont les conséquences sont tout aussi draconiennes : il s'agit du dérèglement des saisons qui, en pratique, accroît les températures extrêmes et déplace progressivement ces extrêmes des moments où ils se concentrent généralement dans l'année, ce que l'on appelle les « saisons ». En somme, il fera plus froid, par exemple, au début qu'au milieu de l'hiver... Et on pourra assister en février à des « redoux » qui s'apparenteraient plutôt aux moyennes saisonnières d'avril-mai. Tout comme on pourrait connaître des gels intenses en juin, voire en juillet, entre deux canicules !

Selon M. Auclair, le redoux de l'hiver 80-81 a d'autant plus de chances d'expliquer le mal qui a frappé les érables du Québec que des phénomènes similaires ont touché d'autres espèces à d'autres époques dans des conditions semblables.

Le XXe siècle, précise le chercheur, a connu trois épisodes « graves » de dépérissement d'espèces feuillues. Les frênes noirs en 1927 et les merisiers en 1937 ont, en effet, subi des dommages similaires à ceux des érables à sucre en 1981.

Depuis, la moitié des érables du Québec affiche des dommages certains et pas moins de 15 % de tous les érables en sont morts avec des variations selon les régions. Depuis un an ou deux, les chercheurs notent une faible amélioration comme si la nature reprenait ses droits. D'autres espèces, comme le frêne blanc, le hêtre, le tilleul, le merisier et l'érable rouge, ont aussi subi des dommages jugés sérieux globalement, qu'on pourrait probablement expliquer de la même façon.

Selon M. Auclair, les blessures subies par les arbres en 1981 ont d'autant plus de chances de s'expliquer par le dérèglement du climat que par les pluies acides qu'on observe le même phénomène dans d'autres régions du globe... qui ne sont pas affectées par les pluies acides. C'est notamment le cas de la côte sud-ouest de l'Alaska.

Le chercheur du Centre de foresterie des Laurentides ne pense pas qu'il faille pour autant absoudre les pluies acides que la communauté scientifique rend de moins en moins responsables du dépérissement des érables depuis quelques années. Les dépôts acides — surtout dans les régions où on note des dépôts supérieurs à 20 kg/ha par an — ont modifié profondément la composition des sols nord-américains et québécois en particulier. Ces acides tuent systématiquement les bactéries chargées de transformer en humus bien équilibré les feuilles et le bois morts en forêt, ce qui fait que les sols déjà lessivés par l'acide n'arrivent pas à se régénérer chimiques.

Cette difficulté croissante des arbres à respirer et à se nourrir normalement pourrait expliquer pourquoi autant d'arbres n'ont pu récupérer après les lésions causées par le dégel de 1981.

De nombreux autres stress s'ajoutent aussi aux difficultés rencontrées par les érables à sucre qu'on ne cesse d'étonner, de débarrasser de leur végétation dite concurrente, etc. Selon Clarence Coons, il faut ajouter à cette liste le vieillissement des arbres, les défauts de racine, de tiges et des branches, la sécheresse croissante d'étés de plus en plus chauds — autre effet de climat ? — les insectes, le vent, les dommages mécaniques aux écorces, les peuplements trop denses, le bétail en pâturage forestier, les méthodes d'entailage, etc.

◆ La Chine

Le calme est revenu sur le campus au petit matin, mais Pékin demeurait sous haute surveillance policière. Pour la quatrième journée consécutive, la place Tiananmen était interdite à la population.

Pendant le rassemblement de la nuit sur le campus, des policiers ont vainement tenté d'empêcher un étudiant, identifié sous le nom de Li Zhiqi, de s'adresser à ses camarades. Ils en ont été empêchés par la foule, ont rapporté des témoins.

Des journalistes ont pour leur part vu des policiers arrêter deux personnes habillées de la robe safran des moines bouddhistes. On ignore leur identité.

Par ailleurs, des témoins ont rapporté que des policiers chinois armés avaient frappé et brièvement interpellé plusieurs journalistes étrangers dimanche à Pékin, où l'on a ob-

servé les brutalités policières les plus graves envers des étrangers depuis l'écrasement du Printemps, dans la nuit du 3 au 4 juin 1989.

Le journaliste américain David Holley, du *New York Times*, et son épouse japonaise, Fumiyo, ont notamment été frappés par une vingtaine de policiers armés de fusils-mitrailleurs et de pistolets.

Un haut responsable de l'ambassade des États-Unis à Pékin a adressé hier une protestation verbale concernant l'incident à un représentant du ministère chinois des Affaires étrangères, a rapporté un diplomate américain.

Au cours de la journée d'hier, un incident moins brutal s'est également produit place Tiananmen, où quatre Occidentales, dont deux ont été brièvement interpellées par la police, ont allumé des bougies sous le portrait géant de Mao Tsé-toung.

A Hong Kong, plus de 100 000 personnes selon la police, 150 000 selon les organisateurs, ont manifesté hier pendant cinq heures contre la répression de Pékin et pour réclamer la libération des personnes incarcérées ou internées sans procès.

De nombreux manifestants étaient vêtus de blanc — la couleur du deuil en Chine — et portaient des bougies. Le défilé s'est terminé devant les locaux de l'agence Chine nouvelle, considérée comme la représentation officielle de Pékin dans la colonie britannique.

Le *Quotidien du peuple*, organe officiel du PC chinois, tirait hier sur toute sa première page : « La stabilité avant tout ». Et mettait l'accent sur l'unité et la puissance de la hiérarchie du Parti.

◆ Parents

contact privé, le couple entreprend concrètement une démarche vers un orphelinat chinois en octobre 89. Le 16 mars dernier, « leur » fillette leur était présentée.

« Il a fallu cinq mois alors qu'on attendait encore si on s'était seulement fié au Secrétariat », note M. Bompont.

Face à cette situation, les regroupements de parents adoptants estiment que le projet de loi ne va pas assez loin, qu'il manque de cohérence et qu'il est flou à plusieurs égards. Ils lui reprochent surtout de ne pas permettre aux associations bénévoles ou à des tiers d'aider les parents dans des démarches d'adoption qui sont souvent fort complexes. S'ils le font, ils sont passibles d'une amende allant de 5000 \$ à 10 000 \$.

Certains avocats travaillant dans le secteur de l'adoption internationale ont eux aussi dénoncé cette disposition du projet de loi qui, disent-ils, les empêchera de conseiller leurs clients.

Me Leblanc note que jusqu'à maintenant « il n'y a pas eu une seule personne au Québec qui a été poursuivie parce qu'elle aidait quelqu'un bénévolement. Ce qu'on veut éviter, c'est la constitution d'intermédiaires organisés ».

Et c'est à nouveau le retour au trafic d'enfants, un phénomène isolé selon les parents, plus courant qu'on pense selon le Secrétariat. « Ce n'est pas parce qu'on ne trouve pas au Québec de cas prouvés de trafic d'enfants qu'il n'y en a jamais eu », dit Me Leblanc.

En fait, il y a déjà eu un cas de fraude... un organisme avec lequel faisait affaire le Secrétariat. À ce souvenir, Me Leblanc note que ce sont « les pressions énormes des adoptants qui nous ont amenés à travailler avec cet organisme. « Les enfants de l'arc-en-ciel », dont on nous disait qu'il était plus efficace que nos services ». Et c'est à nouveau le retour aux pressions des parents...

Dans ce dossier litigieux, chacun reconnaît au moins que la situation a évolué depuis 1986 alors que le Secrétariat à l'adoption ne trouvait grâce aux yeux de personne.

« On est maintenant plus libéral dans l'application de la loi et le ministre responsable du dossier, Christos Sirros, est toujours à l'école, ce qui est déjà beaucoup », note Me Boulanger, du Barreau.

« C'est dur pour un parent de comprendre que son dossier ne débloque pas plus vite, que des pays décident soudain de resserrer leurs critères avant de laisser partir leurs enfants, alors que ça fait plus de quatre ans qu'ils attendent et que des milliers d'enfants sont en péril à travers le monde », dit avec compassion Me Leblanc.

« C'est tellement un dossier où on est pris aux tripes », ajoute encore Me Boulanger.

Malgré tout, M. Bompont conclut : « Quand on adopte un enfant étranger, c'est qu'on a déjà dû faire le deuil de l'infertilité, puis soupeser toutes les implications d'une adoption internationale. On pourrait au moins nous faciliter la vie ».

5 juin

par la PC et l'AP

1987: quatre permanents de CSN sont arrêtés relativement à l'attentat à la bombe perpétré contre le Motel Universel de Chicoutimi, propriété de Raymond Malenfant.

1980: dépôt à Québec du rapport du juge Malouf sur le coût des Jeux olympiques de Montréal, qui ont coûté 11 fois plus cher que prévu.

1968: le sénateur Robert Kennedy, 42 ans, est assassiné à Los Angeles.

1967: la guerre des Six Jours éclate entre Israël et les pays arabes; échec d'initiatives à l'ONU en vue d'un cessez-le-feu.

1965: Washington admet officiellement pour la première fois que des troupes américaines sont engagées dans les combats au Sud-Vietnam, pour la défense d'installations importantes.

1940: seize organisations, incluant des fascistes, des nazis et des communistes, sont déclarées illégales au Canada.

1882: un typhon et un raz-de-marée fait 100 000 morts à Bombay, en Inde.

1876: la Cour suprême du Canada tient sa première audience.

1854: un traité de libre-échange est signé entre le Canada et les États-Unis.

1817: lancement du vapeur « Frontenac » qui sera le premier vapeur à naviguer dans les Grands Lacs, en effectuant la navette entre Kingston et Toronto.

À SURVEILLER

« Le Grand Prix Molson », les 8, 9 et 10 juin sur le circuit Gilles-Villeneuve de l'Île Notre-Dame. Les amateurs de course automobile pourront se rendre au Complexe Desjardins, du 5 au 9 juin, afin de participer à quelques-unes des festivités de cet événement tant attendu.

At-on étiqueté votre enfant d'hyperactif ? L'a-t-on mis sur des drogues comme le ritalin ? On ne vous a pas informé des effets secondaires de tels médicaments ? Si tel est le cas contactez : La Commission des citoyens pour les droits de l'homme au 527-0874, groupe établi par l'Église de scientologie. Rens. : 527-0874.

Ce soir à 19 h 15, quatrième conférence de la série « Les exclus de notre société » organisée par Club Ami-e et MAD (Mutualité, Aide, Défense des droits) sur le thème : *L'internement des patients à l'externe au Canada* avec le prof. Ronald Sklar, au 5621 Côte-des-Neiges, suite 3, Côte-des-Neiges. Entrée libre. Rens. : 342-8015.

Les Jeunes Associés du Musée des beaux-arts de Montréal organisent un bal des J.A.M.M. en l'honneur de Salvador Dali, au profit de la Campagne du Musée 1988-1993 pour l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal. Cet événement aura lieu le vendredi 8 juin à 21 h au penthouse panoramique du Laurier en Haut, 400 rue Laurier ouest à Montréal. Réserv. : 393-9500.

L'Association des « Laurier d'Amérique inc. » tiendra sa réunion annuelle le 14 juin prochain à 19 h 30 à la Maison George, Étienne Cartier au 456 rue Notre-Dame est à Montréal. Rens. : 848-1609 (W. Robert Laurier).

Collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre permanent, 3131 Sherbrook est, de 9 h à 20 h; à St-Clet, Ste-Marthe et Ste-Justine, Centre social et sportif Ste-Marthe, 776 rue des Loisirs, de 14 h 30 à 20 h 30; à Magog, Hôpital de la Providence, Auditorium, 50 rue St-Patrice est, de 14 h 30 à 20 h; et à St-Paul d'Abbotsford, Hôtel de Ville, 926 rue Principale, de 15 h à 20 h 30. Rens. : 937-7761.

La Coopérative des intervenants en évolution du Québec présentera une soirée d'information gratuite portant sur le tantrisme et son rôle possible dans notre processus d'évolution et dans celui de no-

tre société, au 3727 de la rue de Mentana, ce soir à 19 h 30. Rens. : 523-2050 (Myriam).

La 3e rencontre de la famille Haché-Gallant aura lieu à Caraque au Nouveau-Brunswick, le 7 juillet prochain. Le programme de la journée comprend le lancement du livre de Mme Odette Haché *Les Haché-Gallant de la Péninsule acadienne*. Date limite d'inscription : le 23 juin 1990. Rens. : 1-506-764-2920 ou 1-506-764-2863.

Ce soir à 20 h, soirée d'information « Rencontre avec Carmen Gloria Quintana de passage au Québec », au Caf'iers, 4837, av. du Parc à Montréal. Rens. : 270-5336.

Cours de danse de ligne offerts les mardis soirs de 19 h 30 à 22 h à l'école Armand Racicot, 965 rue Saint-Thomas (coin Ste-Catherine), à Longueuil. Rens. : 646-2863.

Info-Femmes, 8446 A Hochelaga à Montréal, invite femmes et enfants pour un pique-nique en plein air, au Parc Pierre-Tétrault, le vendredi 15 juin à 11 h 30. Confirmez votre présence au 355-4529.

L'Association des parents et amis du malade mental, Rive-Sud invite tous ses membres à son assemblée générale annuelle, ce soir à 19 h 30, au sous-sol du Centre d'accueil Chevalier de Lévis, 40 rue Lévis, Longueuil (à l'est de Chemin Chambly, une rue au sud de St-Laurent).

Ce soir à 19 h 30, « La maladie d'Alzheimer » avec Mme Ruth Major Lapierre, auteure de *L'Alzheimer vivre avec l'espoir*, à la Bibliothèque de St-Eustache, 80, boul. Arthur-Sauvé. Rens. : 472-4440, poste 259.

Le grand rassemblement de l'Association des Bourgeois d'Amérique du Nord se déroulera les 23 et 24 juin 1990 à St-Jean Port-Joli. Inscriptions au 626-9316 ou 418-598-3308.

Le Mouvement action-chômage de Montréal organise tous les mardis et jeudis à 13 h et les mercredis à 19 h, des séances d'information pour les chômeurs et les chômeuses, au 6839-A rue Drolet, 3e étage à Montréal. Rens. : 271-4099.

SPORTS

Proulx frappe le mur au GP de Pau

PAU, France — Des 22 voitures engagées hier à la 50e édition du Grand Prix de Pau de Formule 3000, seulement quatre ont complété les 69 tours, dont le Belge Eric van de Poele, vainqueur en une heure 24 minutes et 18.72.

L'italien Fabrizio Giovanardi, qui conduisait aussi une Reynard 90D, a terminé deuxième avec 20.3 secondes de retard, suivi de son compatriote Gianni Morbidelli, sur Lola T90/50. Le Canadien John Jones a obtenu une lointaine quatrième position.

Ce fut une journée hécatombe sur l'exigu circuit de Pau. Les organisateurs ont dû reprendre le départ à trois reprises à la suite de carambolages. Et le Québécois Stéphane Proulx, quatrième lors de la séance de réchauffement, s'en est sorti indemne à chaque fois. Toutefois, sa voiture

Lola a percuté durement le mur au 37e tour de ce circuit de ville.

« J'occupais la quatrième position et tout allait relativement bien, a confié Proulx. Toutefois, dans le très rapide virage Foch, j'ai fait une fausse manoeuvre pour aller toucher le mur. Ça cogné fort ! J'ai tordu le châssis et je me suis blessé à la main droite. Je devrai me soumettre à des examens radiologiques. »

Proulx se consolait à l'idée qu'au même endroit de la course, des as de la F-300, tels Eric Comas et Allan McNish, ont connu le même sort.

Proulx, qui participera le 17 juin au GP de Jerez en Espagne, a avoué que « sans cette erreur de pilotage, j'aurais été deuxième ou troisième sur le podium. C'est décevant, mais je garde quand même le moral. »

Les Expos délogent les Mets 5-3

Richard Milo de la Presse Canadienne

NEW YORK — En six manches et un tiers, David Cone a retiré 12 frappeurs sur des prises mais les Expos l'ont privé d'une victoire avec une poussée de quatre points à la septième et ils l'ont emporté 5-3 contre les Mets devant 24 433 spectateurs.

Les Expos ont donc porté leur fiche à 5-1 au cours de leur voyage et

ils sont demeurés à trois matchs des Pirates.

Nelson Santovenia a couronné la remontée avec un simple et Dave Martinez a suivi avec un triple. Tim Lincecum a créé l'égalité avec un double et Cone a ensuite été retiré du match à la suite d'un simple de Tim Wallach au champ intérieur.

Face à Jeff Musselman, Mike Fitzgerald s'est présenté à la place de Larry Walker. Il a obtenu un but sur

frappeurs à l'affronter, à la septième.

Delino DeShields a amorcé la septième avec un simple et Dave Martinez a suivi avec un triple. Tim Raines a créé l'égalité avec un double et Cone a ensuite été retiré du match à la suite d'un simple de Tim Wallach au champ intérieur.

Face à Jeff Musselman, Mike Fitzgerald s'est présenté à la place de Larry Walker. Il a obtenu un but sur

balles. Puis Santovenia a dû affronter le droitier Machado et son simple au champ centre a retiré la victoire aux Mets.

Le partant des Expos, Mark Gardner, a donné trois points, dont un circuit de deux points à Mike Marshall, en cinq manches. Il n'a alloué que trois coups sûrs mais donné cinq buts sur balles.

Les Mets n'ont réussi que cinq coups sûrs.

Deux Français en quarts à Roland-Garros

PARIS (Reuter) — Thierry Champion et Henri Leconte ont assuré une double présence française dans les quarts de finale des Internationaux de France pour la première fois depuis 1983, l'année de la victoire de Yannick Noah.

Leconte, qui atteint ce stade de la compétition pour la quatrième fois, n'a pas manqué le premier grand test de son retour, après une année

sans défi en 1989, en dominant le Soviétique Andreï Chesnokov en cinq sets sur le score de 6-4, 6-3, 4-6, 2-6 et 6-3.

Avec un tennis d'attaque de rêve, surtout dans les deux premières manches, il a parfait son entreprise de séduction d'un public qui a oublié qu'il ne lui avait rien passé il y a deux ans lors de sa finale perdue contre Mats Wilander.

Les 17 000 spectateurs du court central de Roland-Garros n'ont pas ménagé non plus leurs encouragements à Champion, mais en admirant plus son courage que son tennis de marathonien.

Champion, l'homme qui a le talent de faire mal jouer ses adversaires, a ajouté le Tchèque Karel Novacek à un tableau de chasse qui comportait déjà les noms de Goran

Prpic, Juan Aguilera et Guy Forget.

Face au 38e mondial, donc moins bien classé que ses trois précédents adversaires, Champion, le 191e à l'ATP, a surmonté des douleurs au pied et à la hanche pour s'imposer en 6-3, 4-6, 3-6, 7-6 (7-5) et 6-3 après avoir sauvé deux ballons de matches au quatrième set.

L'Argentine n'a pas été très heureuse chez les hommes en perdant ses deux derniers représentants Guillermo Perez-Roldan, le vainqueur de Noah, et Martin Jaitte. Le premier a été battu 2-6, 6-4, 6-2 et 6-2 par le Suédois Jonas Svensson, qui a gagné le droit d'une revanche dès aujourd'hui face à Leconte, qui l'avait battu en demi-finale en 1988.

Jaitte a subi en 7-6, 6-3 et 6-2 la loi de l'Autrichien Thomas Muster, qui ne laisse pas d'impressionner avec son tennis de bûcheron.

Leconte et Svensson auront aujourd'hui les honneurs du court central des Américains Andre Agassi et Michael Chang en auront fini, dans un choc qui s'annonce explosif.

Champion, qui vient de passer pas loin de 12 heures sur les courts lors de ses trois dernières prestations, aura droit à une journée de repos avant de s'attaquer à un autre client très sérieux, l'Équatorien Andres Gomez (no 4).

EN BREF...

1 Soviétique et 1 Est-Allemand au Tour de France

GALLARATE, Italie (AFP) — Un Soviétique, Viatcheslav Ekimov, et un Allemand de l'Est, Olaf Ludwig, participeront au prochain Tour de France, pour la première fois dans l'histoire de la plus célèbre course par étapes du calendrier cycliste. Ekimov et Ludwig ont été retenus pour faire partie de l'équipe Panasonic pour le Tour, a-t-on appris hier auprès de Fred de Bruyne, le gérant de l'équipe néerlandaise.

Giro : deuxième victoire d'étape pour Baffi

GALLARATE, Italie (AFP) — Et de deux pour Adriano Baffi. L'Italien de l'équipe Arioste a enlevé au sprint, hier, la 18e étape du Tour d'Italie cycliste, Aprica-Gallarate (180 km), à deux jours du terme de l'épreuve promise à son compatriote Gianni Bugno. Baffi, qui avait enlevé pour la première fois de sa carrière une étape du Giro, le 28 mai dernier à Lodi, a de nouveau connu ce bonheur. Le Lombard, âgé de 27 ans, a devancé de peu l'Italien Mario Cipollini, gêné dans le sprint et contraint de s'exprimer dans un étroit couloir. Le néo-pro soviétique Djamilidin Abdushaparov a pris la troisième place devant l'ensemble du peloton.

JO: accord sur la limitation des participants

BARCELONE, Espagne — Un accord semble se dessiner concernant la limitation du nombre de participants aux Jeux olympiques, a déclaré hier M. Marian Renke, secrétaire général de l'Association des comités nationaux olympiques (ACNO). « Nous sommes sur le point d'aboutir à des règles qui conduiront à une autolimitation tant des Comités nationaux olympiques (CNO) que des Fédérations internationales (FI). Il est important que les CNO se sentent concernés par ce problème et nous tenterons lors de notre assemblée générale d'aujourd'hui et demain de parvenir à une formule qui évite à chacun de se trouver confronté à une situation embarrassante. »

Seles passe, Sabatini casse

PARIS (Reuter) — L'Argentine Gabriela Sabatini est devenue la dernière victime de marque en date à Roland-Garros en s'inclinant 6-4 7-5 face à la Tchèque Jana Novotna en huitièmes de finale du simple dames.

La Yougoslave Monica Seles (no 2) s'est pour sa part bien reprise après un mauvais début de match pour battre la Péruvienne Laura Gildemeister (no16) 6-4 6-0.

Tête de série no 4 du tournoi, Sabatini a paru longtemps complètement absente des débats sur le court central, où elle a concédé quatre fois son service dans une première manche sans grand relief.

Ce n'est que menée 3-0 dans la deuxième qu'elle a commencé à réagir, en sauvant deux balles de match à 5-1 pour revenir à 5-5. Mais retombant rapidement dans la léthargie, elle a perdu à nouveau son service pour concéder finalement le match en un peu moins de deux heures après avoir lamentablement gâché une balle d'égalisation à 6-6.

Cette défaite, face à une adversaire spécialiste du jeu sur herbe, s'inscrit dans la foulée d'un début

d'année bien difficile pour Sabatini, trois fois demi-finaliste à Roland-Garros, qui n'a pas gagné un seul tournoi et qui a perdu sa position de rivale privilégiée de Steffi Graf.

Déjà battue l'an passé à ce même stade de la compétition, elle a accumulé les fautes directes et les mauvais placements pour se faire déborder par Novotna, tête de série no 11, qui est pourtant loin d'être un foudre de guerre sur terre battue.

La Tchèque, qui est passé bien près de l'élimination contre la Française Isabelle Demongeot au premier tour, a pourtant bien failli perdre ce match en se blessant à la cheville dans un échange du fond du court, à 2-0 (30-40 sur le service de Sabatini). Soignée cinq minutes par le kinésithérapeute du circuit féminin, elle a pu reprendre le jeu et faire un nouveau break.

« J'ai joué un match très solide, malgré l'incident de ma cheville, a-t-elle dit. À la fin, je n'étais pas vraiment inquiet, car j'ai joué mieux qu'elle tous les points importants. »

Seles, qui a reconnu ces derniers jours qu'elle ne jouait pas son meilleur tennis depuis le début du tour-

noi, n'a pas fait de détail contre Gildemeister une fois bien entrée dans le match.

Mais il lui a fallu pour cela revenir de 1-4 au premier set avant d'aligner onze jeux consécutifs pour remporter le match. Dans le deuxième set, long d'à peine 15 minutes, elle n'a laissé que quatre points à la Péruvienne, qui, ironie du sort, est la dernière joueuse à l'avoir battu, début mars à Boca Raton.

« Ma raquette était un peu paralysée dans les premiers jeux, a déclaré la Yougoslave de 16 ans. J'espère pouvoir retrouver mon jeu progressivement et je pense que je suis en passe de le faire », a-t-elle dit.

Charron secondera Risebrough à Calgary

CALGARY (PC) — Guy Charron sera l'un des adjoints de Doug Risebrough à Calgary la saison prochaine, mettant ainsi fin à une association de cinq ans avec le programme olympique canadien.

« Ce ne fut pas une décision facile à prendre mais je crois avoir pris la bonne », explique Charron, 41 ans, qui a mené l'équipe junior du Canada à la conquête de la médaille d'or lors des derniers championnats du monde.

« Tout comme un joueur, un entraîneur doit penser à sa carrière et voir ce que l'avenir peut lui apporter. »

Charron a conclu une entente de trois ans. Il remplacera Tom Watts qui a été congédié la semaine dernière. Paul Baxter sera l'autre adjoint de Risebrough.

Risebrough, qui est également directeur général-adjoint, a choisi Charron en raison de ses expériences variées au hockey.

« Il a un riche passé et des points de vue différents », a dit Risebrough qui, comme Charron, est issu de l'organisation du Canadien de Montréal.

« Il a fait son apprentissage chez les juniors. Il connaît la Ligue nationale pour y avoir joué. Il a aussi une riche expérience du hockey international. Je compte sur lui pour enseigner aux jeunes et pour établir une bonne relation avec les joueurs. »

Charron venait de signer un contrat à titre d'entraîneur en chef de l'équipe nationale junior du Canada. Auparavant, il avait été entraîneur-adjoint et directeur des opérations

hockey de l'équipe olympique.

Murray Costello, président de l'Association canadienne de hockey amateur, a nié être frustré par la décision de Charron.

« Dans un sens, son départ est très flatteur », a dit Costello lors d'une entrevue depuis Ottawa.

« Son expérience au niveau junior lui a permis de se faire connaître et d'être apprécié au point de mériter un poste dans la Ligue nationale. Nous avons toujours cette éventualité en tête. »

Avant de se joindre au programme olympique en 1985, Charron a été directeur général et entraîneur des Remparts de Québec de la Ligue junior majeure du Québec pendant deux ans. Précédemment, il a joué durant 12 saisons dans la LNH à Montréal, Detroit, Kansas City et Washington.

Il a pris sa retraite en 1981 et il s'est alors joint à la formation suisse d'Arosa à titre de joueur-entraîneur.

Charron, qui est père de deux enfants, estime avoir une certaine facilité à communiquer avec les joueurs.

« Avec l'équipe nationale, j'ai été en mesure de faire comprendre aux joueurs l'importance de s'entraîner sérieusement. »

« J'estime que mes cinq années passées avec Dave King m'ont aussi permis d'améliorer mes connaissances techniques. Doug s'attend à ce qu'on travaille bien en équipe. J'espère seulement être en mesure d'apporter ma contribution aux succès des Flames. »


BASEBALL

Ligue nationale	Baltimore à Milwaukee	Seattle, Holman (6-3) à Chicago, Hibbard (4-3), 20 h 05
Dimanche	Phil'phie 8, New York 3	Californie, Langston (3-5) à Boston, Hetzel (1-4), (0-3), 20 h 35
Montréal 4, Pittsburgh 3	New York, Hawkins (1-4) à Boston, Hetzel (1-4), 19 h 35	Baltimore, Tibbs (2-5) à Milwaukee, Navarro (1-1), 20 h 35
St. Louis 7, Chicago 4	Detroit, Petry (4-2) à Cleveland, Candiotti (5-2), 19 h 35	Minnesota, R. Smith (4-4) à Toronto, Wells (2-1), 19 h 35
S. Francisco 7, Houston 3	Atlanta 4, San Diego 2	Oakland, Welch (7-2) au Texas, B. Witt (2-7), 20 h 35
Cincinnati 2, Los Angeles 0		
Atlanta 4, San Diego 2		
Hier	Montréal à New York	
Chicago à Pittsburgh	Phil'phie à St. Louis	
Houston à San Diego	Cincinnati à S. Francisco	
Atlanta à Los Angeles		
Aujourd'hui	Montréal, Boyd (3-2) à New York, Ojeda (1-3), 19 h 35	
Chicago, Lancaster (4-2) à Pittsburgh, Terrell (2-4), 19 h 35		
Philadelphie, Ruffin (3-5) à St. Louis, Magrane (2-8), 20 h 35		
Houston, Deshaies (3-2) à San Diego, Rasmussen (5-2), 22 h 05		
Atlanta, P. Smith (4-4) à Los Angeles, Morgan (6-3), 22 h 35		
Cincinnati, Armstrong (8-1) à San Francisco, Garretts (1-6), 22 h 35		
Ligue américaine		
Dimanche	Baltimore 4, New York 3	
Boston 8, Cleveland 2	Toronto 7, Milwaukee 4	
Kansas City 8, Oakland 2	Detroit 2, Seattle 0	
Chicago 5, Minnesota 2	Californie 7, Texas 4	
Hier	New York à Boston	

LIGUE NATIONALE				
Section Est	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	30	19	.612	—
PHILADELPHIE	26	21	.553	3
MONTRÉAL	27	22	.551	3
NEW YORK	21	25	.457	7 1/2
CHICAGO	22	28	.440	8 1/2
ST. LOUIS	22	28	.440	8 1/2
Section Ouest				
CINCINNATI	33	12	.733	—
SAN DIEGO	25	24	.510	10
LOS ANGELES	25	26	.490	11
SAN FRANCISCO	22	29	.431	14
ATLANTA	19	28	.404	15
HOUSTON	20	30	.400	15 1/2

LIGUE AMÉRICAINNE				
Section Est	g	p	moy.	diff.
MILWAUKEE	25	22	.532	—
BOSTON	25	23	.521	1/2
TORONTO	27	25	.519	1/2
CLEVELAND	23	25	.479	2 1/2
BALTIMORE	23	27	.460	3 1/2
DETROIT	22	30	.423	5 1/2
NEW YORK	18	29	.383	7
Section Ouest				
OAKLAND	33	16	.673	—
CHICAGO	30	17	.638	2
MINNESOTA	29	21	.580	4
CALIFORNIE	25	26	.490	9
SEATTLE	24	28	.462	10 1/2
KANSAS CITY	22	27	.449	11
TEXAS	20	30	.400	13 1/2

LE CHALLENGE PLAYER'S LTÉE



**ON PEUT SE PROCURER
DES BILLETS DE SÉRIE
CHEZ TÉLÉTRON: (514) 288-2525,
OU AUX GUICHETS TICKETRON.**

Les plus grands noms du tennis féminin seront de retour au Stade de tennis Jarry du 28 juillet au 5 août pour les championnats Challenge Player's Ltée: 9 jours de grand tennis!




RÉSERVEZ VOS BILLETS DE SÉRIE SALON DES CHAMPIONS MAINTENANT: 200\$ SEULEMENT!

Une économie de 38\$. Vous disposez d'un siège au court central et bénéficierez d'un droit d'entrée au Salon des Champions.

Renseignements:
Tennis Canada (514) 273-1515

On accepte les cartes American Express, VISA et MasterCard.

OFFREZ-VOUS DU TENNIS DE CALIBRE MONDIAL

* Marques de commerce - PLAYER'S LTÉE
Inscriptions au tournoi conformes aux dispositions de la W.I.T.A.